

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE
L'ARMÉE DE TERRE : *bureau réserve.*

**CIRCULAIRE N° 480125/DEF/PMAT/RSV/GI
relative à l'établissement des travaux d'avance-
ment aux différents grades d'officier de réserve
de l'armée de terre en 2006.**

Du 24 janvier 2006.

NOR D E F T 0 6 5 0 1 7 4 C

Références :

Loi 2005-270 du 24 mars 2005 (JO n° 72 du 26,
texte n° 1 ; BOEM 300*) notamment sur arti-
cle 87.

Loi 99-894 du 22 octobre 1999 (BOC, p.
5387 ; extrait au BOEM 105*, 106*, 111*,
300*, 312, et 325).

Décret 2000-1170 du 1er. décembre 2000 (BOC,
p. 5268 ; BOEM 300*, 312, 325, 333, et 651)
modifié.

Instruction 850/DEF/EMAT/DRAT du 19 sep-
tembre 2001 (BOC, p. 5375 ; BOEM 312).

Instruction= 1024/DEF/PMAT/EG/B du 15
février 2002 (BOC, p. 1369 ; BOEM 312).

Texte abrogé :

Circulaire 480340/DEF/PMAT/RSV/GI du 07
février 2005 (BOC, p. 741 ; BOEM 312).

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PA,
2006, texte 57.

La présente circulaire a pour but de définir les moda-
lités particulières d'établissement des travaux d'avance-
ment aux différents grades d'officier de réserve de
l'armée de terre pour 2006.

1. TRAVAIL D'AVANCEMENT.

Les conditions d'ancienneté de grade requises des
officiers de réserve susceptibles d'être compris dans le
travail d'avancement de 2006 sont indiquées en
annexe.

Les conditions d'âge sont précisées dans l'instruc-
tion de cinquième référence.

La nature des activités à prendre en compte pour
l'avancement des officiers de réserve, la valeur des
points qu'ouvre chacune de ces activités et le nombre
de points à réunir pour être proposable au grade supé-
rieur, sont fixés par l'instruction de quatrième référé-
nce.

2. CALENDRIER DES TRAVAUX.

Les différents travaux d'avancement devront parve-
nir impérativement aux directions de personnel dont
relèvent les intéressés [direction du personnel militaire
de l'armée de terre (DPMA)/bureau réserve ou direc-
tion centrale du commissariat de l'armée de terre
(DCCAT)] avant les dates ci-après :

Propositions pour les grades de :	Dates.
Colonel.	12 mai 2006.
Lieutenant-colonel.	12 mai 2006.
Commandant.	30 mai 2006.
Capitaine.	30 mai 2006.
Lieutenant.	30 mai 2006.

3. TEXTE ABROGÉ.

Circulaire 480340/DEF/PMAT/RSV/GI du 07
février 2005 relative à l'établissement des travaux
d'avancement aux différents grades d'officier de
réserve de l'armée de terre en 2005 est abrogée.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*L'administrateur civil, sous-directeur affaires généra-
les et personnel civil,*

Jean-Baptiste HOUCHET.

ANNEXE.

TRAVAIL D'AVANCEMENT DES OFFICIERS DE RÉSERVE.**Ancienneté de grade minimale requise pour une proposition.**

	Lieutenant-colonel pour colonel.	Commandant pour lieutenant-colonel	Capitaine pour commandant.	Lieutenant pour capitaine.	Sous-lieutenant pour lieutenant.
Corps des officiers des armes.	1er octobre 2003.	1er octobre 2002.	1er août 2001.	1er septembre 2002.	1er décembre 2005.
Corps des officiers du cadre spécial.	1er juillet 2001.	1er octobre 2001.	1er août 1994.	Sans objet.	Sans objet.
Corps des commissaires de l'armée de terre.	1er décembre 2000.	1er août 2002.	1er août 2000.	1er août 2004.	1er décembre 2005.
Corps technique et administratif	1er décembre 1998.	1er avril 2000.	1er août 2000.	1er août 2002.	1er décembre 2005.